

Hérouville Saint Clair, le 24 novembre 2015

Le Directeur académique
des services de l'éducation nationale,
Directeur des services départementaux
de l'éducation nationale du Calvados

à

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs
des écoles publiques

s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

CABINET

Téléphone
02 31 45 95 10
Télécopie
02 31 45 96 36
Serveur vocal
02 31 45 96 00

Mél.
dsden14-dsden@ac-caen.fr

2, place de l'Europe B.P.90036
14208 Hérouville Saint Clair
Cedex

Objet : Mesures de sécurité

La présente note a pour objectif de rappeler de manière synthétique les principales dispositions prises par le Ministère de l'éducation nationale en matière de sécurité et de définir les modalités de leur mise en œuvre.

Vous prendrez toutes dispositions pour que :

- L'accueil à l'entrée des écoles soit assuré par un adulte,
- La circulation des personnes soit maîtrisée. A cette fin, l'identité des personnes qui sont étrangères à l'école devra être systématiquement vérifiée, un contrôle visuel des sacs pourra être demandé. Les familles seront invitées à ne pas s'attarder devant les portes d'accès de l'école.
- Les véhicules ne stationnent pas devant l'école pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants. Pour ce faire, vous prendrez l'attache de la collectivité territoriale de rattachement et, si nécessaire, des représentants locaux de la Police et/ou de la Gendarmerie.
- Tout objet suspect fasse l'objet d'un signalement.
- Le document récapitulatif des mesures « Vigipirate » (ci-joint) soit affiché à l'entrée de l'école.

Il est par ailleurs demandé que soient effectués avant les congés de Noël :

- Un exercice d'alerte incendie.
- Un exercice de mise à l'abri dans le cadre du PPMS défini par l'école et ses partenaires.

Vous considérerez qu'entrent dans ce champ les exercices accomplis depuis le 15 octobre 2015. Les exercices effectués avant cette date devront être renouvelés avant le 18 décembre 2015. Vous me communiquerez les informations relatives à ces exercices à l'aide des documents joints (*adressés à l'adresse suivante : dsden14-drh@ac-caen.fr, avec copie à l'IEN de circonscription*). J'attire votre attention sur le fait que les écoles ne disposant pas à ce jour de PPMS devront l'élaborer dans les meilleurs délais et solliciter, en cas de besoin, les « assistants de prévention » (conseillers pédagogiques de circonscription). Une fois élaborés, les PPMS seront transmis à l'IEN de la circonscription.

Je vous rappelle que les voyages scolaires et les sorties occasionnelles (théâtre, sortie nature...) sont à nouveau autorisés. Toutefois, les voyages à destination de l'Ile-de-

France demeurent interdits jusqu'au 29 novembre 2015. Il me paraît utile de surseoir jusqu'aux congés de Noël à tout déplacement vers l'Ile-de-France, afin de faire jouer le principe de précaution et d'éviter de susciter des inquiétudes chez les élèves et leurs familles.

Toute manifestation organisée par l'éducation nationale en dehors de l'école, ou appelant à faire entrer dans l'école un nombre significatif de personnes autres que les usagers habituels, doit faire l'objet d'une autorisation de la Préfecture. A l'aide du document joint (à adresser à l'adresse suivante : dscen14-drh@ac-caen.fr, avec copie à l'IEN de circonscription), vous me ferez remonter votre demande d'autorisation que j'instruirai avec la Préfecture. Il importe que cette demande d'autorisation me parvienne 10 jours avant la tenue de la manifestation, revêtue de l'avis de l'IEN de la circonscription. Toute manifestation qui ne fera pas l'objet d'une réserve de ma part, communiquée avant sa tenue, sera considérée comme autorisée. Un contact pourra être établi par mes services avec l'école afin de préciser le contexte ou les conditions de la manifestation.

Il est de première importance que ces consignes soient portées à la connaissance des parents d'élèves et des représentants de la collectivité territoriale de manière adaptée, dans la mesure où elles peuvent modifier substantiellement des habitudes. Vous requerrerez, si nécessaire, conseil et aide auprès de l'IEN de la circonscription et me ferez remonter les difficultés d'application.

Je vous remercie de votre très vigilante collaboration.

Jean-Charles HUCHET
